

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **11 juillet 2016**

Décision n° **CP-2016-1047**

commune (s) : Bron

objet : Copropriété Caravelle - Travaux d'aménagement des espaces privés - Lots n° 1 : terrassements, voirie, assainissement, n° 3 : espaces verts, plantations et n° 4 : mobilier, serrurerie - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 29 juin 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 12 juillet 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : Mme Cardona, M. Pouzol.

Commission permanente du 11 juillet 2016**Décision n° CP-2016-1047**

commune (s) : Bron

objet : **Copropriété Caravelle - Travaux d'aménagement des espaces privés - Lots n° 1 : terrassements, voirie, assainissement, n° 3 : espaces verts, plantations et n° 4 : mobilier, serrurerie - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 23 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le quartier de Terraillon (9 500 habitants), situé au nord de la Commune de Bron, aux limites des Communes de Villeurbanne et de Vaulx en Velin, constitue l'un des sites de copropriétés privées les plus en difficulté de l'agglomération lyonnaise (1 500 logements sur les 3 000 logements que compte le quartier).

Face à cette situation, un projet de transformation urbaine a été proposé dans le cadre des opérations prioritaires financées par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Après délibération du Conseil n° 2007-4585 du 18 décembre 2007, la convention ANRU a été signée le 21 février 2008, actant le contenu du projet global et le bilan de l'opération de renouvellement urbain (ORU) à hauteur de 84 044 280 €, dont 26 439 178 € à la charge de Métropole de Lyon.

L'îlot Caravelle (1 500 habitants) est délimité au nord par la route de Genas, au sud par la rue Guillermin et à l'ouest par la rue Brossolette. Le périmètre opérationnel couvre 7 hectares. Le projet Caravelle comprend plusieurs volets associant l'intervention sur le bâti et sur les espaces extérieurs tant privés que publics :

- l'amélioration de l'habitat existant conservé, par le biais du plan de sauvegarde pour les bâtiments et la requalification des espaces privés en pied d'immeubles afin d'en faciliter l'usage et la gestion (résidentialisation),
- la diversification de l'offre de logement par la création de programmes neufs avec des typologies variées,
- le désenclavement du quartier par la création d'espaces publics.

La mise en œuvre de ce projet a nécessité au préalable des démolitions (logements, garages, commerces et chaufferie collective) et la construction de plusieurs chaufferies sous maîtrise d'ouvrage de la copropriété Caravelle. Ces travaux ont été réalisés en 2013. Les travaux d'espaces publics ont été engagés à l'été 2014 et se termineront fin 2016.

Conformément au planning du projet, il convient aujourd'hui d'engager les travaux d'aménagements des espaces privés de la copropriété et les travaux de préparation des terrains à construire.

Le programme de résidentialisation des espaces extérieurs permet de requalifier et réorganiser les voies privatives desservant les bâtiments, d'affirmer les limites entre le public et le privé, d'améliorer l'offre en stationnement ou encore la gestion des déchets, de restructurer les espaces extérieurs privés par la création d'un aménagement paysager à l'échelle de la copropriété.

Il s'agit d'attribuer les marchés relatifs aux travaux d'aménagement des espaces privés de la copropriété Caravelle.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 11 février 2016, en application des articles 33, 39, 40, 57 et 59 du code des marchés publics en vigueur à cette date, pour l'attribution du marché relatif aux travaux d'aménagement des espaces privés de la copropriété Caravelle à Bron quartier du Terraillon.

Les travaux d'aménagement font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : terrassements, voirie et assainissement,
- lot n° 2 : éclairage, réseaux secs,
- lot n° 3 : espaces verts, plantations,
- lot n° 4 : mobilier, serrurerie.

Les présents marchés intègrent des conditions d'exécution à caractère social et prévoit notamment la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale : pour les lots n° 1 (1 820 heures d'insertion), n° 3 (455 heures d'insertion) et n° 4 (152 heures d'insertion).

Les présents marchés intègrent des conditions d'exécution à caractère environnemental pour les 4 lots au regard des aspects suivants : perception des besoins et prise en compte des usages des riverains, mesures mises en place pour réduire les pollutions et gênes occasionnées par les travaux.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 10 juin 2016, a classé les offres et choisi pour les 4 lots, celles des entreprises suivantes :

| Lot/tranche | Libellé du lot/tranche | Attributaire | Montant du marché | |
|--------------|---|-----------------|---------------------|---------------------|
| | | | En € HT | En € TTC |
| 1 | terrassements, voirie et assainissement | Colas RAA | 1 279 534,00 | 1 535 440,80 |
| 2 | éclairage, réseaux secs | Monin Colas | 159 994,58 | 191 993,50 |
| 3 | espaces verts, plantations | Parcs et Sports | 215 099,88 | 258 119,86 |
| 4 | mobilier, serrurerie | SERIC | 276 878,65 | 332 254,38 |
| Total | | | 1 931 507,11 | 2 317 808,54 |

Le montant du lot n° 2 relève, pour la signature du marché, de la délégation d'attribution accordée par délibération du Conseil n° 2015-0005 du 16 janvier 2015 à monsieur le Président.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer les marchés pour les lots n° 1, 3 et 4, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer tous marchés et tous actes y afférents, avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : terrassement, voirie et assainissement ; entreprise Colas RAA, pour un montant de 1 279 534,00 € HT, soit 1 535 440,80 € TTC,
- lot n° 3 : espaces verts, plantations ; entreprise Parcs et Sports, pour un montant de 215 099,88 € HT, soit 258 119,86 € TTC,
- lot n° 4 : mobilier, serrurerie ; entreprise SERIC, pour un montant de 276 878,65 € HT, soit 332 254,38 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, individualisée sur l'opération n° OP17O0954, le 21 septembre 2015, pour un montant de 20 000 500 € en dépenses et de 13 639 545 € en recettes.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2016 et suivants - compte 2315 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2016.